



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.169

Mise en ligne : 17/12/2024

OBJET **Contrat de cession du spectacle les couleurs de l'eau conclu avec l'association AYA.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'orientation municipale dans le domaine de de la politique petite enfance, et plus spécifiquement la volonté de sensibiliser les jeunes enfants à la culture ;

que la proposition artistique de l'Association AYA adaptée aux jeunes enfants ;

Décide **Article 1^{er}**
De signer le contrat de cession du spectacle « les couleurs de l'eau » avec l'association AYA, représentée par Sophie Kirnidis, présidente, pour deux représentations, le jeudi 19 décembre 2024 à 16h45 et 17h45 au sein de la salle Eléonore situé à Chessy (77700).

Article 2
La dépense résultant de cette opération d'un montant de 575 euros net de TVA (cinq cent soixante-quinze euros)) est imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget petite enfance de l'exercice en cours.

Article 3
La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 13/11/2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20241113-DEC_2024_169-CC
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024